

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 10DELC30
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Mise en place d'une étanchéité sur la toiture de la salle polyvalente.

Vu les problèmes récurrents d'étanchéité à la salle polyvalente, et les nombreuses infiltrations
Vu les devis des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-décide la mise en place d'une sous toiture pour stopper les infiltrations qui dégradent la salle polyvalente,

- confie les travaux à l'entreprise WEISS, sise à Hochfelden, pour un montant estimé à 16 389,75 € HT

- autorise le maire à demander les subventions réglementaires,

- adopte le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération : 19 602,14 € TTC

FCTVA : 3 034,80 €

CG67 : 5 900,31 €

Fonds propres de la commune : 10 667,03 €

- autorise le maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 10DELC31
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Acquisition d'un copieur multifonctions.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition d'un copieur multifonctions RICOH MPC 2050 couleur au prix de 4 664,40 € TTC ;
- confie la fourniture de l'appareil ainsi que son installation à l'entreprise RICOH sise à ENTZHEIM, 3 rue Icare ;
- décide d'imputer la dépense à l'article 2183 du budget primitif 2010 de la commune ;
- autorise le maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 10DEL32
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Installation d'une horloge radio pilotée pour l'église de Minversheim.

Le Maire explique aux membres du conseil municipal, que les câbles acier du mouvement des quarts de l'horloge du clocher doivent être remplacés pour des raisons de sécurité.

Le système de réglage étant également défaillant, des travaux complémentaires sur les dents de scie qui s'usent seront à réaliser à plus ou moyen terme : en été l'horloge avance, en hiver elle retarde. Il convient de remplacer le système actuel datant des années 1920 par un mécanisme radio piloté pour éviter des frais supplémentaires.

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide d'installer une horloge radio pilotée pour l'église
- confie les travaux de pose à l'entreprise André VOEGELE, sise à Strasbourg 110 route des Romains, pour un montant HT estimé de 4 236,00 €,
- autorise le maire à demander les subventions réglementaires,
- adopte le plan de financement suivant :
 - o Coût total de l'opération : 5 066,26 € TTC
 - o FCTVA : 784,36 €
 - o CG67 : 1 524,96 €
 - o Fonds propres de la commune : 2 756,94 €
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 10DELC33
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Métallisation du sol de la salle polyvalente

Le revêtement de la Salle Polyvalente est en place depuis près de 10 ans, les nombreuses fréquentations usent le sol, il est donc nécessaire de le remplacer,
Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de procéder à la métallisation du sol de la salle polyvalente
- confie les travaux à l'entreprise GF Propreté, sise 21 rue de Pfaffenhoffen à Brumath, pour un montant estimé à 1 552,17 € TTC
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 10DELC34
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Pose d'un revêtement sur le perron de l'école maternelle.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le perron de la maternelle, actuellement en béton, présente des risques de chutes pour les personnes qui viennent déposer ou chercher leurs enfants, notamment en cas de pluie ou de neige.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- opte pour un revêtement de sol coulé en résine et pierres naturelles comprenant un anti dérapant,
- confie les travaux à l'entreprise CONCEPT HABITAT, sise 24 Grand'Rue à HOERDT pour un montant estimé à 1 738,68 € TTC
- la dépense sera imputée à l'article 21318 du budget primitif 2010 de la commune.
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 10DELC35
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Carrefour RD139/RD69 : choix du maître d'oeuvre.

Le Conseil Municipal a programmé dans le cadre du Contrat de Territoire 2010-2015, des travaux de voirie et notamment l'aménagement du carrefour rue Principale/ Rue Haute en 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier la maîtrise d'œuvre pour ces travaux à l'entreprise BEREST, sise 8 rue du Girlenhirsch à Illkirch, pour un montant de 6 600 € HT, réparti comme suit :
 - o part communale : 3 600 € HT
 - o part départementale : 3 000 € HT
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 10DELC36
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Subvention pour voyage scolaire.

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par la gérante de la SARL « La Reine des Prés » à Châtel en faveur d'un élève de la commune de Minversheim, ayant participé à une classe de neige du 17 au 23 janvier 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 32,50 € à l'élève :
 - o MANG Pierre, 97A Rue de Versailles à Minversheim,
- décide d'imputer cette dépense à l'article 6745 de la section de fonctionnement du budget primitif 2010 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 10DELC37
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Subvention pour voyage scolaire.

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par le Principal du Collège Gustave Doré de Hochfelden en faveur d'une élève de la commune de Minversheim, ayant participé à un voyage scolaire à Paris du 24 au 26 mars 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 19,50 € à l'élève :
 - o FLECK Emeline, 48 Grand'Rue à Minversheim,
- décide d'imputer cette dépense à l'article 6745 de la section de fonctionnement du budget primitif 2010 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM
--

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 10DELC38
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Subvention pour voyage scolaire.

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par l'agent comptable du Lycée Le Corbusier d'ILLKIRCH en faveur d'un élève de la commune de Minversheim, ayant participé à un voyage scolaire en Angleterre du 22 au 26 février 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 32,50 € à l'élève :
 - o EPP Morgan, 59A Rue Principale à Minversheim,
- décide d'imputer cette dépense à l'article 6745 de la section de fonctionnement du budget primitif 2010 de la Commune.

(Vote : 13 voix pour, 1 abstention)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM**

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés: 14
Réf. : 10DELC39
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 26 avril 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Droit d'usage par des particuliers de parcelles communales adjacentes à leur propriété.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 décembre 2009 instaurant le droit d'usage de parcelles situées le long de la voirie,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de M. Roger SPORER riverain et après en avoir délibéré,

- décide de lui accorder le droit d'usage pour la partie de la parcelle communale, non mise en enrobé et située le long de sa propriété, rue Principale.

Cette exploitation autorisée à titre gracieux devra se faire sous forme de parcelle d'agrément d'une part et d'une partie mise en enrobé d'autre part.

La commune se réserve le droit de reprendre la parcelle à tout moment en cas de nécessité, sans préavis et sans dédommagement quelconque.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

(Vote : 13 voix pour, 1 abstention)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD